

TiGenix obtient une subvention de 2,9 millions d'euros au titre du 7^e PC de la Communauté européenne pour financer le développement du Cx611 dans l'arthrite rhumatoïde

Louvain (BELGIQUE), Madrid (ESPAGNE) – 23 décembre 2011 – TiGenix (NYSE Euronext : TIG), une entreprise pharmaceutique de pointe qui commercialise et développe des thérapies cellulaires, a annoncé aujourd'hui qu'en tant que coordinatrice d'un consortium international, elle a obtenu une importante subvention au titre du septième programme-cadre de la Communauté européenne (FP7). Ce budget soutiendra le développement de son programme Cx611 de cellules souches allogéniques extraites de tissus adipeux dans le traitement de l'arthrite rhumatoïde. Le consortium appelé REGENER-AR compte 10 partenaires espagnols, français, britanniques, néerlandais et belges. Il est constitué d'une combinaison d'instituts de recherche de haute renommée, d'organismes médicaux et d'entreprises de biotechnologie.

Le consortium recevra un montant total de 5,9 millions d'euros, dont 2,9 millions seront agréés à TiGenix et à Cellerix, sa filiale espagnole. Ce montant permettra de financer la recherche et le développement clinique du Cx611. En outre, la subvention couvre le coût des études précliniques réalisées par des membres du consortium en vue d'améliorer la compréhension de la maladie modifiant l'activité du Cx611. Cela permettra à TiGenix de réduire encore ses dépenses en R&D liées à ces études.

« Nous sommes ravis de bénéficier de la subvention substantielle du FP7 accordée au consortium REGENER-AR en vue de soutenir le développement de thérapies par cellules souches », a déclaré Eduardo Bravo, CEO de TiGenix. « Nous sommes impatients de collaborer avec nos partenaires du consortium, tous étant déterminés à faire progresser la thérapie cellulaire vers la phase clinique. Englobant le coût des études précliniques réalisées par certains membres du consortium, la subvention réduira efficacement de 3,3 millions d'euros nos dépenses liées au financement du développement du Cx611. »

À propos du Cx611 dans le traitement de l'arthrite rhumatoïde

TiGenix a récemment annoncé que son essai clinique de Phase IIa consacré du Cx611 était passé à la phase aléatoire. Le Cx611 est une suspension à base de cellules souches allogéniques adultes expansées extraites de tissus adipeux (graisse) humains, délivrée par voie intraveineuse pour le traitement de l'arthrite rhumatoïde. L'objectif de l'essai clinique de Phase IIa est de déterminer l'innocuité, la faisabilité, la tolérance et la posologie optimale. Cette étude multicentrique contrôlée par placebo sera menée sur 53 patients, répartis en 3 cohortes soumises à des schémas de traitement différents. Plus de 20 centres ont été ouverts et la société estime que les résultats finaux devraient être disponibles durant le premier semestre 2013.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec :

Eduardo Bravo
Chief Executive Officer
eduardo.bravo@tigenix.com

Gil Beyen
Chief Business Officer
gil.beyen@tigenix.com

Hans Herklots
Director Investor & Media Relations
hans.herklots@tigenix.com
+32 16 39 79 73

Concernant TiGenix

*TiGenix S.A. (NYSE Euronext Brussels: TIG) est une entreprise biomédicale spécialisée dans la médecine régénérative et la thérapie cellulaire. TiGenix détient actuellement deux produits commerciaux, ChondroCelect® et ChondroMimetic™, et un portefeuille de produits de cellules souches en phase clinique pour des maladies auto-immune et inflammatoire. L'entreprise est leader dans le domaine de la thérapie cellulaire en Europe, avec des sites à Louvain (Belgique), à Madrid (Espagne), à Cambridge (Royaume-Uni) et à Sittard-Geleen (Pays-Bas).
www.tigenix.com*

Informations prospectives

Ce document contient des déclarations prospectives et des estimations à l'égard des futures performances de TiGenix et du marché dans lequel elle opère. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Elles comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. De telles déclarations, prévisions et estimations sont fondées sur diverses hypothèses et des évaluations des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, qui ont été jugés raisonnables quand ils ont été formulés mais qui peuvent ne pas se révéler corrects. Les événements réels sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle de la société. Par conséquent, les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de TiGenix, ou les résultats de l'industrie, peuvent s'avérer sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs tels qu'ils sont exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, prévisions et estimations. Compte tenu de ces incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'équité de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date de la publication du présent document. TiGenix décline toute obligation d'actualiser ces déclarations prospectives, prévisions ou estimations afin de refléter tout changement dans les attentes de la société à leur égard, ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces énoncés, prévisions ou estimations sont fondés, à l'exception de ce qui est requis par la législation belge.